L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 23 DECEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Ecurie encoignure Broad et Gonzaga, place pour 37 têtes d'animaux, avec maison de résidence attenante à la vacherie. S'adresser sur les lieux.
9 déc—10f—Jen et dim

A VENDRE.

A VENDRE—7 vaches génisses. S'adresser au coin des rues Chestnut et Louis.
23déc—1f

A VENDRE—Pour cause de santé ce célèbre restaurant faisant de bonnes affaires et bien situé No 40 rue Dauphine. S'adresser sur les lieux ou au No 150 rue Royale, chez P. Forget. 12déc—1f

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chas Dudemaine

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Camille Sparicio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25.426—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Pavilla, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23déc—23 26—1jany

Succession de Catherine Barringer, veuve de Job Bennett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 25.724 — Division D. — Attendu que Joseph Bennett a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir ses lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Barringer veuve de Job Bennett, décédée intestat, avec est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21déc—21 26 30

Succession de Mme E. P. Macias.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 1.009—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Pauline Vinet, détentrice testamentaire et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
20déc—20 25 29

Succession de Mme José Barba, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24.345—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par José Barba Sr administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
20déc—20 25 29

Succession de John Bode et Henrietta Klein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25.[illegible]—Division [illegible] Attendu que Alexandre Wolff a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir l'administration dans la succession de John Bode et Henrietta Klein [illegible] Ordonné que tous ceux qui peuvent prétendre droit à cette succession [illegible] à la présente pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
19déc—[illegible]

Succession de Patrick Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division [illegible] Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme [illegible] administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
14déc—14 18 23

Succession de William E. Perry

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division [illegible] Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme [illegible] administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
14déc—14 18 23

VENTES PAR LE CONSTABLE.

H. T. Cullum & Co. vs. Cecile Stille & Espinad.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ — Nouvelle-Orléans. No 11.[illegible] Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par [illegible] administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
20déc—20 25 29

Succession de Mme Becker veuve décédée de H. Heumerling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24.345—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Rieger administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
20déc—20 25 29

Succession de John Bode et Henrietta Klein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division [illegible] Attendu que Alexandre Wolff a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir l'administration dans la succession de John Bode et Henrietta Klein [illegible] Ordonné que tous ceux qui peuvent prétendre droit à cette succession [illegible] à la présente pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
19déc—[illegible]

Succession de Patrick Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division [illegible] Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme [illegible] administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
14déc—14 18 23

Succession de William E. Perry

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division [illegible] Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme [illegible] administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
14déc—14 18 23

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnent l'assurance, et bien avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. I. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 JANVIER 1889

GROS LOT: $300,000

100 000 Billets à Vingt Dollars chacun: Demi Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30 000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,024,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit aux autres lots et les deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs on peut tout simplement que l'on voudrait avoir s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature Lisible. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express à nos frais. S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans.

Rappelez-vous qu'un dollar est la Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Décisions vous donne des renseignements de plus grande importance.

AMUSEMENTS.

Théâtre St-Charles de Bidwell.
Ce théâtre est chauffé par la vapeur et est aussi confortable qu'un salon.
SEMAINE DE NOEL,
Commençant Dimanche 23 décembre.
3 ..... Grandes Matinées 3
Mardi, 25 Déc., en matinée, Cadeaux de Noël.
Jeudi, 27 Déc. Matinée régulière et Samedi 29 Déc.
L'énorme vaste comédie-drame,
LOST IN NEW YORK.
Une merveilleux réalisme! Représentation absolument parfaite! Un réservoir d'eau réelle de soixante quinze pieds de long, trente pieds de large, quatre pieds de profondeur, contenant 60.000 gallons d'eau, 80 tonnes, dans lequel figures un vrai bateau allant à toute vapeur.
Dimanche, 30 Déc—John A. Stevens' MASK OF LIFE. 29déc—

Académie de Musique de Bidwell,
Le théâtre des Dames, réchauffé par la vapeur, et aussi confortable qu'un salon.
SEMAINE DE NOEL,
Commençant Dimanche, 23 Décembre.
3 ..... Grandes Matinées 3
Mardi, 25 Décembre, en matinée, Trente cinquième Année de Cadeaux de Noël.
Mercredi, 26 Décembre, Matinée régulière, ainsi que Samedi, 29 Décembre.
ÉCLAIRCIE DE JOIE!
ROSE COGHLAN!
Sous la direction d'Augustus Pitou, dans le nouveau drame de Chas. F. Coghlan, intitulé
JOCKLYN!
Vendredi et Samedi Soirs et Samedi Matinée, la charmante comédie de Charles Fe de,
PEG WOFFINGTON!
Dimanche, 30 Déc.—EFFIE ELLSLER. 2déc—

THEATRE DE L'OPERA.
FRÉDÉRIC MAUGÉ..... Administrateur-Gérant.
Deux représentations populaires de dimanche!
Dimanche, 23 Décembre, à midi.
JÉRUSALEM.
Gaston, M. Burger; Roger, M. Plain; Hélène, Mme Vaudier-Fluchet.
Dimanche soir, 23 déc., à 8 heures,
SOUVENIR D'ALBERT EL.
Roméo, M. Lafarge; Juliette, Mlle Hervey.
N. B.—Une matinée extra sera donnée Mardi, Jour de Noël, avec grandes surprises pour les enfants.
Admission générale aux spectacles du dimanche, 50c. Places réservées aux spectacles du dimanche, $1 00. 22déc—1f

GRAND OPERA HOUSE.
Gala—Semaine de Noël.
Commençant la semaine prochaine, Dimanche 23 décembre, matinée et soirée tous les samedi.
Extra: Matinée le jour de Noël.
La plus grande production dramatique de la saison et point de vue des décors et tout ce qui doit faire pour un spectacle d'une grandeur monumentale.
THEODORA,
—THE—
LION QUEEN!
N. B.—Grande Matinée de Noël. A cette représentation les dames et les enfants recevront chacun un joli souvenir, un magnifique cadeau.
Dimanche 30 déc.—A Possible Case. La troupe élégante du Union Square Theatre de M. Hill. 23déc—

ROBINSONS OPERA HOUSE THEATRE
Semaine commençant jeudi 20 déc—Salle de Concerts—Le Prof. Hallaver son petit savant le géant Antilhilouin, le professeur Miller et sa confrérie de Bicyclistes, les Abeilles Comiques la beauté et la danse, Mlle Adra Duplaquique Mudoon. Théâtre No 2—Black eyed & Burns. 20déc—1f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de comptes ouverts, billets, traites, etc.

G. Falk & Bro. vs the Patent Cigars and Union Protective Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24.[illegible] Il est fait savoir par le présent que le soussigné Shériff de la Paroisse d'Orléans a mis en vente à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Poydras, North, St Francis et St Charles; le dit lot mesure vingt et quatre pieds (24) sur la rue St Charles, et 8 lignes (5) de face à la rue Poydras, sur le côté est, avec profondeur de soixante quatre pieds (74) sept pouces (7) et une ligne (1) et mesure avec soixante onze actions (71) du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, (y attaché).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shériff Civil de la paroisse d'Orléans.
20 nov. 26—déc 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Metropolitan Bank vs John J. Haydel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25.018—Il est fait savoir par le présent que le soussigné Shériff de la Paroisse d'Orléans a mis en vente à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Gravier, Baronne et Perdido, et mesurant vingt pieds de front sur la rue Carondelet, sur une profondeur de cent pieds, et